

FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Parcours conforme aux exigences de la DCI

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, et aux IOBSP désireux de satisfaire à leur obligation de formation continue annuelle.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de connaître les types de crédit, garanties et assurances concernant le financement des entreprises.

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître les types de financement professionnels
- Savoir choisir les garanties adaptées
- Disposer de connaissances de base sur les assurances des prêts professionnels

PROGRAMME

Partie 1- **Caractéristiques Générales sur le crédit**

Les éléments constitutifs des stocks et des en-cours de production d'une entreprise

L'opposabilité de la clause de réserve de propriété

Le crédit de campagne

Le financement des stocks par escompte du warrant délivré par les magasins généraux

Les procédures spécialisées de financement des stocks d'une entreprise

Les financements du « bas de bilan » d'une entreprise

Crédits de trésorerie et crédits de mobilisation en faveur d'une entreprise

Les crédits de trésorerie à objet général en faveur d'une entreprise

Les crédits de trésorerie à objet spécifique en faveur d'une entreprise

Les financements de substitution aux crédits de trésorerie en faveur d'une entreprise

Les principaux crédits spécialisés

Les différents types de prêts à moyen et long terme

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier
- Pas de pré-requis

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

Le mécanisme général du crédit-bail

La banque et le crédit-bail aux entreprises

Les avantages et les inconvénients du crédit-bail pour l'entreprise

Le régime fiscal du crédit-bail pour l'entreprise

Les spécificités du crédit-bail immobilier pour l'entreprise

La location financière pour l'entreprise

Justification et évolution de la rémunération des opérations et des services (Professionnels et entreprises)

Les limites et l'avenir de la rémunération des crédits et services aux professionnels et aux entreprises

Partie 2- les Garanties

Le cautionnement

Les principes du cautionnement

La capacité de cautionner

L'étendue du cautionnement vis-à-vis d'un particulier

La fin du cautionnement

Le nantissement et le gage : Données générales

Les risques liés au gage et au nantissement

La banque face au gage et au nantissement

Ordonnance du 15/09/2021

Partie 3- Les assurances

Assurance emprunteur des professionnels : Objectif de la convention AERAS

Les différents contrats

Souscription et paiement des primes

Présentation de l'assurance emprunteur et cadre légal

Les garanties

Les garanties de l'assurance emprunteur (Professionnels)

Le cadre technique de l'assurance emprunteur (Professionnels)

La gestion du contrat d'assurance emprunteur (Professionnels)

Assurance emprunteur des professionnels : Champ d'application de la convention AERAS

DUREE

- 7 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois
- La formation valide 7 heures en IOBSP

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

- Patricia ROUVIER
- Master en Gestion de patrimoine
 - DESU Gestion de patrimoine

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme Rouvier fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine et certifiée CGPC,

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h30
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

**FINPRO
7 HEURES**



LES RENDEZ-VOUS DE LA FORMATION

IOBSP